

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Littoral PACA - Durance

-
12 avril 2021

DÉROULÉ

- 1. Elaboration des projets de SDAGE-PDM et articulation avec le PGRI**
- 2. Zoom sur 2 thématiques :**

Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique

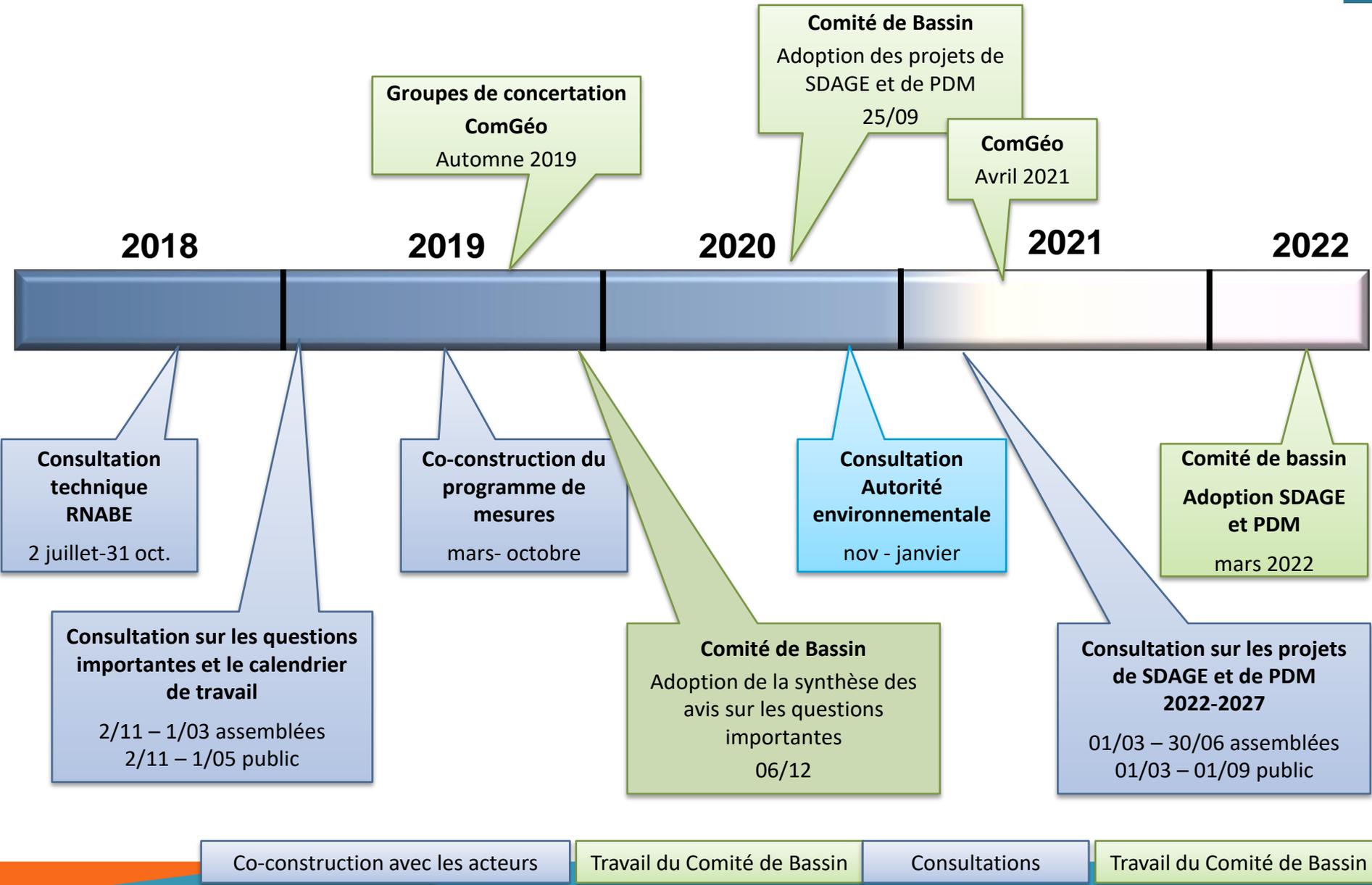
Restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Elaboration des projets de SDAGE-
PDM et articulation avec le PGRI

- **Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier**
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Articulation SDAGE-DSF
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

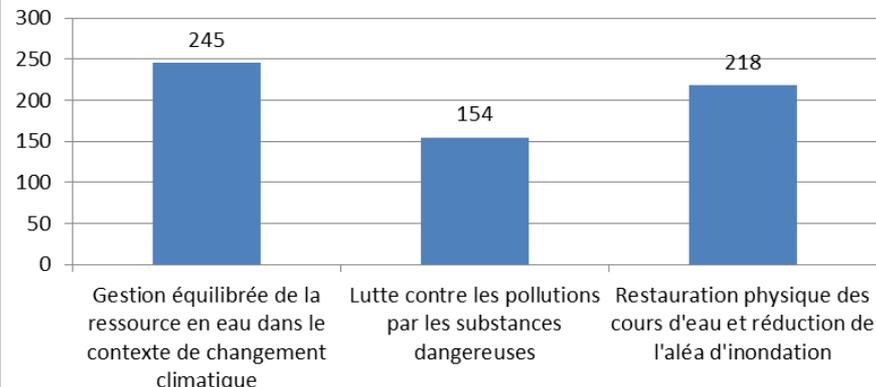
L'ÉLABORATION DU SDAGE ET DU PDM 2022-2027 : UN PROCESSUS CONCERTÉ



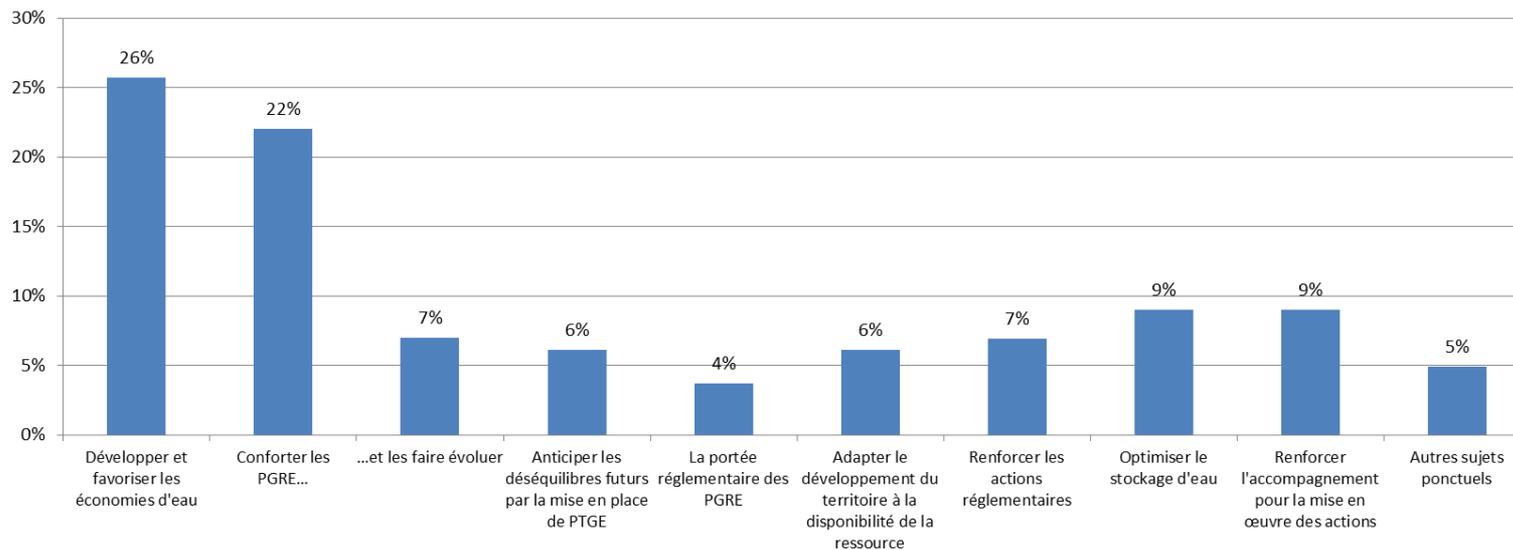
Retour sur les commissions géographiques de fin 2019

- 670 participants
- Plus de 600 contributions recueillies
- Synthèse disponible : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2022/etapes-delaboration-du-sdage-2022-2027>

Nombre de post-it par stand thématique sur les 5 commissions géographiques



Stand "gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique" - Principaux sujets abordés (en % de post-it sur les 5 commissions géographiques)



SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- **Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027**
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Articulation SDAGE-DSF
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

ACTUALISATION DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES

- **Orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 toujours d'actualité et appropriées par les acteurs :**
 - Poursuite de leur mise en œuvre sur 2022-2027
 - Actualisation technique par les services
- **Actualisation ciblée sur 3 enjeux majeurs** identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique à l'automne 2019 :
 - **Gestion équilibrée de la ressource** en eau dans le contexte de **changement climatique**
 - Lutte contre les pollutions par les **substances dangereuses**
 - **Restauration des cours d'eau**, en lien avec la **réduction de l'aléa d'inondation**
- **Complétée par la prise en compte des avis reçus dans le cadre des consultations sur les questions importantes**



LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027

- Renforcer **l'adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation** et la **gouvernance locale** de l'eau
- Après un passage à l'action avec le SDAGE 2016-2021, rechercher une plus grande **efficacité pour l'atteinte du bon état** :
 - **Approches intégrées**, privilégiant des actions coût/efficaces (milieux/substances)
 - **Suivi / évaluation des plans d'actions** (captages prioritaires / PGRE)
- Renforcer et faciliter la **prise en compte** des objectifs de la **politique de l'eau** dans **les projets et l'aménagement du territoire**

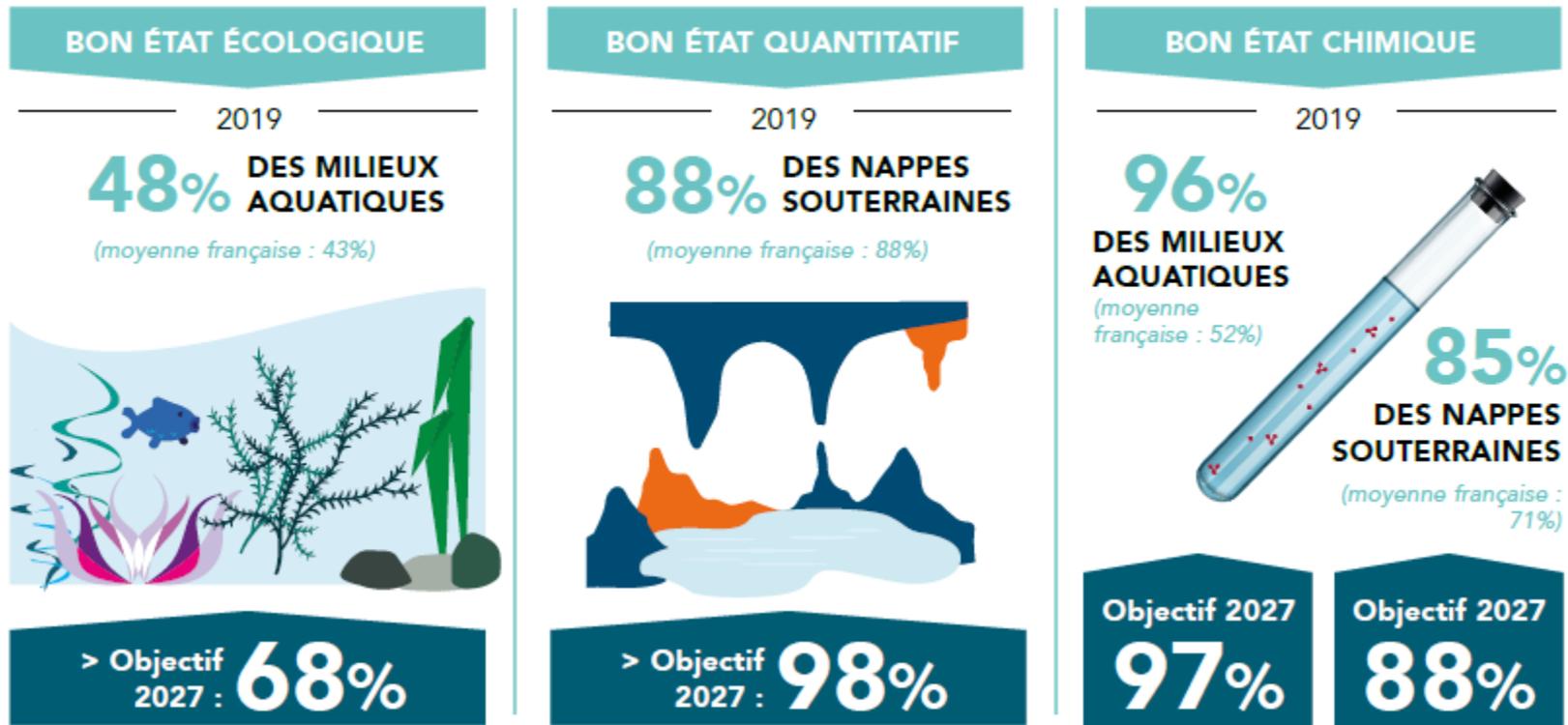


- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- **Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027**
- *Articulation SDAGE-DSF (pour PACA et Gard Côtiers Ouest)*
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

Des objectifs déterminés à partir :

- de **l'état des masses d'eau** évalué dans l'état des lieux 2019 (actualisation marginale en 2020)
- de **l'évaluation faite par les acteurs locaux** lors de l'élaboration du projet de programme de mesures, **de la suffisance des mesures pour réduire l'impact des pressions qui s'opposent au bon état en 2027**
- **d'ajustements réalisés au niveau du bassin pour aboutir à un objectif** de bon état écologique des eaux de surface en 2027 **cohérent avec l'ambition nationale** (+ 20 points de % par rapport à l'état évalué en 2019)

LES OBJECTIFS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027



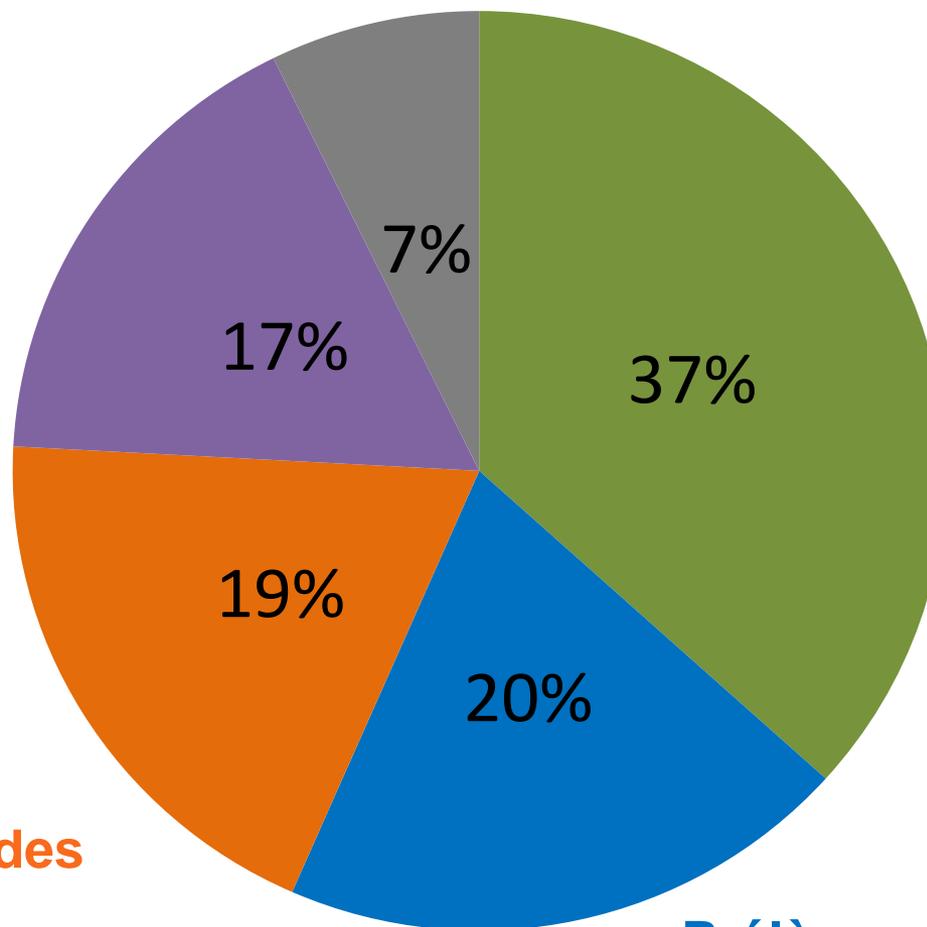
Pour les masses d'eau qui ont un objectif moins strict que le bon état en 2027, **l'objectif reste le bon état à terme**, par la mise en œuvre d'actions sur la période 2022-2027 et le(s) cycle(s) suivant(s)

6 805 MESURES À METTRE EN ŒUVRE AU CYCLE 2022-2027 (BE + HORS BE)

Objectifs autres que le bon état DCE

Pollutions par les
nutriments agricoles,
urbains et industriels
(BE)

Pollutions par les
substances toxiques
y compris les pesticides
(BE)



Altération
des milieux
(BE)

Prélèvements (BE)

UN COÛT DU PROJET DE PDM 2022-2027 DANS LA CONTINUITE DE LA DYNAMIQUE ACTUELLE

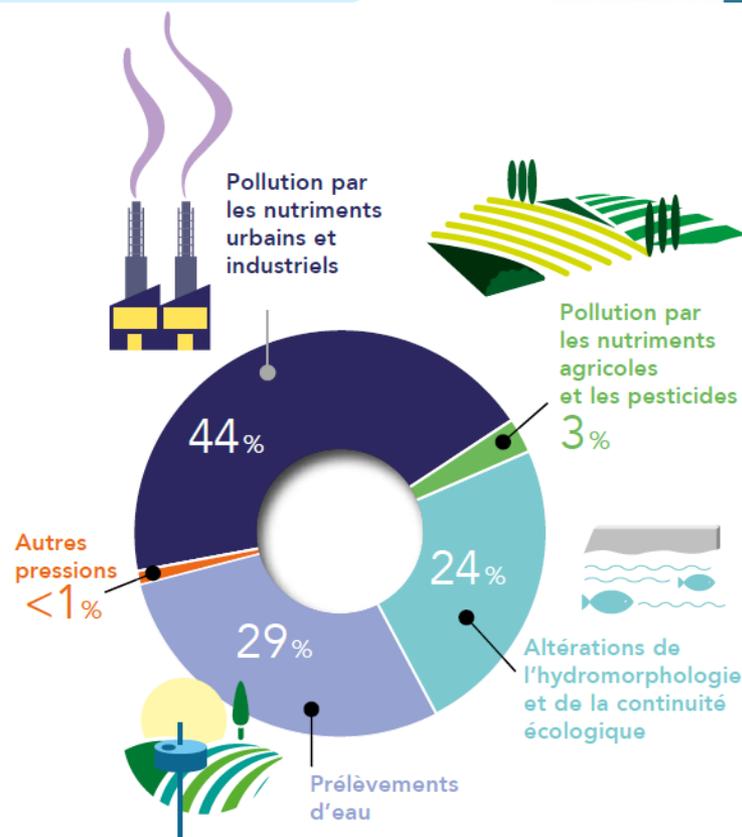
Cout estimé à ~ 3 milliards d'euros,
soit 506 M€ / an...

... dans la continuité des dépenses actuelles liées au PDM 2016-2021...

- 487 M€ / an en moyenne constaté entre 2016-2021

... représentant environ 8,7% des dépenses courantes dans le domaine de l'eau (5,8 milliards d'euros / an)

- Les dispositifs financiers existants (agence de l'eau, CR, CD, Europe) représentent ~ 660 M€ / an



SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- **Articulation SDAGE-DSF**
- Présentation du PGRI
- Présentation du dispositif de consultation

ARTICULATION DU SDAGE AVEC LE DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE (DSF)

La stratégie nationale pour la mer et le littoral
... déclinée en **Documents stratégiques de façade**

→ Consultation à venir sur le projet de plan
d'actions du DSF du 15 mai au 15 août 2021



Préserver le littoral méditerranéen, une thématique transversale du SDAGE avec **4 axes prioritaires identifiés**, communs avec le DSF :

- **renforcement de la gouvernance locale** de l'eau
- **réduction des apports polluants à la mer**
- **non dégradation** du milieu marin et **restauration écologique** des habitats dégradés
- **sécurité des populations** face aux risques de submersions et gestion des risques d'érosion

SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Articulation SDAGE-DSF
- **Présentation du PGRI**
- Présentation du dispositif de consultation

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Bassin Rhône-Méditerranée : le plus concerné par les inondations en France (1/3 des habitants et des emplois potentiellement exposés)

- **Le PGRI** définit la politique à mener sur le bassin pour **assurer la sécurité des populations et réduire les conséquences dommageables des inondations**
- **Il est révisé tous les 6 ans** selon le même calendrier que le SDAGE
- Il met en œuvre sur le bassin la « **directive inondation** » de 2007. 1^{er} PGRI = 2016/2021. 2^e PGRI = 2022/2027



Vésubie, 3 octobre 2020 / Source : Cerema DterMed

Actualisation des grands objectifs (GO) du PGRI

- Les **grands objectifs et dispositions du PGRI 2016/2021 sont toujours d'actualité**

→ PGRI 2022/2027 = poursuivre leur mise en œuvre et/ou les renforcer sur certains points

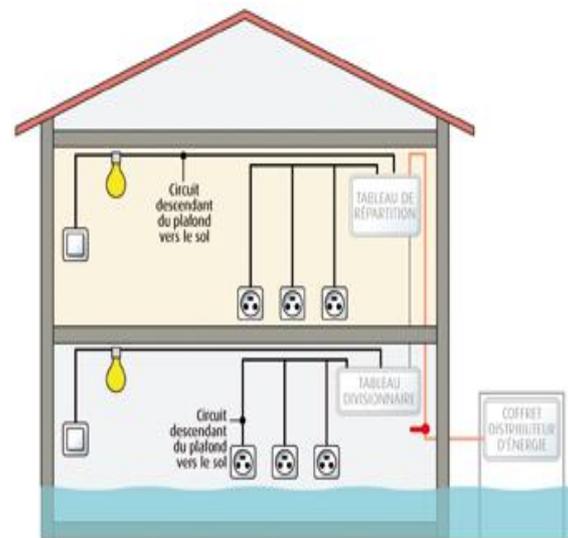
- Actualisation centrée sur **3 enjeux majeurs** :

- La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement (GO1)
- La prise en compte des enjeux de préservation des milieux aquatiques dans la prévention des inondations (GO2, commun avec l'OF8 du SDAGE)
- Le développement de la connaissance, dans un contexte de changement climatique, et la culture du risque (GO5 et 3)

Principales modifications du PGRI

GO1 : mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- **Adapter le bâti existant aux inondations** pour maîtriser le coût des dommages, en améliorant la connaissance de la **vulnérabilité** et en accompagnant la réalisation de travaux.
- **Maîtriser l'urbanisation en zone inondable** en **orientant le développement urbain en dehors des zones à risque** selon les principes fondamentaux du décret de 2019, relatif aux plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) : interdiction de construire en zone d'aléa fort ou très fort sauf exception, interdiction de construire en zone inondable non urbanisée...



Principales modifications du PGRI

GO2 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (partie commune avec l'OF8 du SDAGE)

- **Valoriser les solutions fondées sur la nature**, (notamment encourager leur prise en compte dans les PAPI*) pour apporter des **solutions** souples et résilientes face aux impacts du **changement climatique**.
- **Préserver les champs d'expansion des crues**, et redonner de l'espace à la rivière pour son **bon fonctionnement**, pour ralentir les écoulements et réduire l'intensité des inondations à l'aval.
- Encourager les porteurs de PAPI à engager des études globales sur le **ruissellement** et à définir des actions spécifiques.

* *PAPI = programme d'actions de prévention des inondations*



Principales modifications du PGRI

GO3 : améliorer la résilience des territoires exposés

- **Développer la culture du risque**, en réaffirmant l'importance de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'informations vulgarisées
- Mettre à jour les dispositions relatives à la **surveillance, la prévision et la transmission de l'information** sur les crues et les submersions marines pour tenir compte des progrès techniques et des nouveaux outils disponibles
- Passer de la **prévision des crues à la prévision des inondations** (atlas de cartes de zones inondées potentielles-ZIP)



Principales modifications du PGRI

GO5 : développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- Développer la **connaissance des phénomènes** d'inondation (crues torrentielles, ruissellement) et étudier les **effets du changement climatique** sur la fréquence et l'ampleur des inondations, en particulier en zone de montagne et sur l'arc méditerranéen.
- **Partager les enseignements** des catastrophes, notamment au moyen de retours d'expérience.



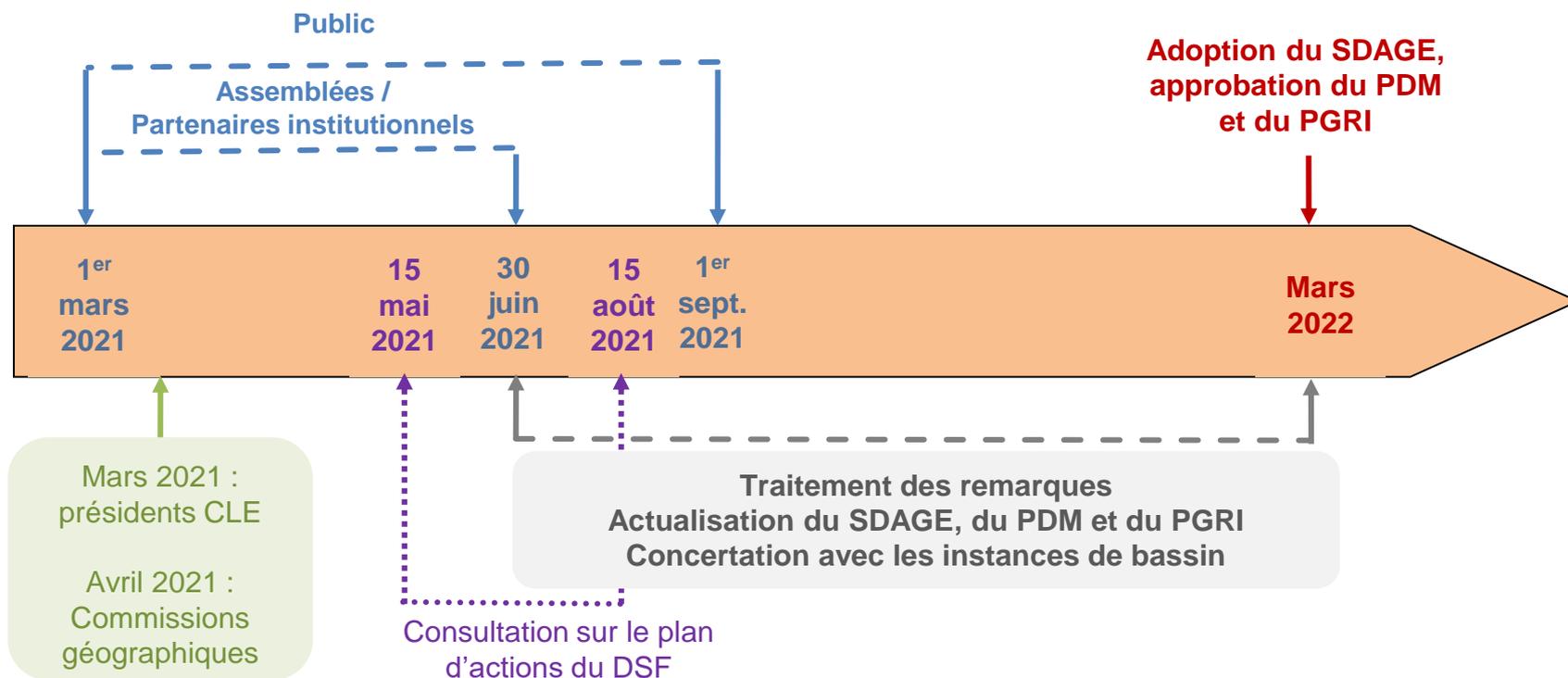
Vésubie, 3 oct 2020 / Source : CEREMA DterMed

QUESTIONS, ECHANGES

SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Articulation SDAGE-DSF
- Présentation du PGRI
- **Présentation du dispositif de consultation**

CALENDRIER DE CONSULTATION



LA CONSULTATION DU PUBLIC

Donnez
votre avis
sur

L'eau
les inondations
et le milieu marin

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

comité
de bassin
rhône méditerranée

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dans la continuité de la consultation sur les questions importantes :

- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par le grand public
- Vérifier l'acceptabilité des stratégies d'actions portées
- Possibilité d'émettre un avis détaillé sur le contenu des documents

Consultation dématérialisée sur <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-pgri-2022-2027-du-bassin-rhone-mediterranee>

- **Accès aux projets de documents officiels, supports de communication** (plaquettes, podcasts de témoignages), **documents complémentaires** (éléments complémentaires suite à l'avis de l'AE).
- **Questionnaire en ligne** (focus sur 6 sujets phares du SDAGE)



LES PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES
DU BASSIN RHONE-MEDITERRANÉE EN CONSULTATION

2022 - 2027

Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures (PDM) qui identifie les actions concrètes à mener par territoire pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

La consultation du public a lieu du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.
Donnez votre avis !

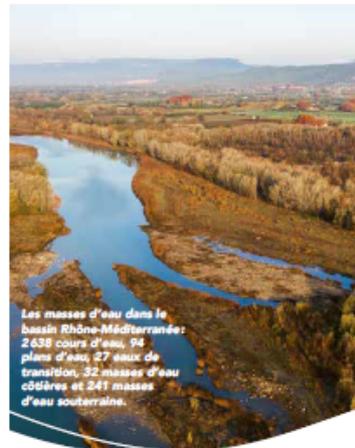
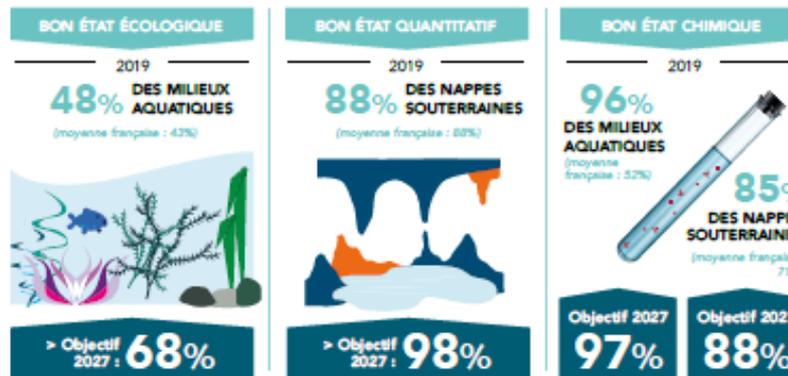


SAUVONS L'EAU!

Plaquette disponible sur la page relative à la consultation : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-programme-des-mesures-2022-2027>

Un objectif ambitieux

DE RECONQUÊTE DU BON ÉTAT DES EAUX



QU'EST-CE QUE LE BON ÉTAT ?

Le bon état permet notamment aux milieux aquatiques de fournir à la population des services durables: fourniture d'eau, régulation des cycles hydrologiques (crues/sécheresses), pêche, baignade et loisirs nautiques, biodiversité. Il contribue à la préservation de la santé humaine.

Pour les eaux superficielles (rivières, plans d'eau, eaux littorales), l'évaluation du bon état repose sur deux composants :

- l'état écologique, évalué essentiellement selon des critères biologiques (composition et structure des peuplements de poissons et d'invertébrés, de la flore aquatique) et des critères physicochimiques (azote, phosphore, consommation d'oxygène par la matière organique, etc.);
- l'état chimique, au regard du respect de normes de qualité environnementale des eaux pour 50 substances qualifiées de prioritaires et prioritaires dangereuses (pesticides, solvants chlorés, métaux, etc.).

Pour les eaux souterraines, le bon état est atteint si les critères de quantité (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe) et de qualité chimique de l'eau sont respectés

QU'EST-CE QU'UNE MASSE D'EAU ?

Pour évaluer l'état des eaux et gérer les actions à mener, on utilise la notion de « masse d'eau » : ensemble aquatique dont les caractéristiques (physiques, chimiques, biologiques) sont homogènes. En pratique, il s'agit d'une portion de cours d'eau ou de zone côtières, d'une lagune, d'un plan d'eau, d'une nappe ou d'un regroupement de nappes souterraines.

LE SDAGE

FIXE LES GRANDES ORIENTATIONS pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers méditerranéens qui forment le grand bassin Rhône-Méditerranée.

9 orientations fondamentales

traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à économiser l'eau et s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé, préserver et restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, et préserver les zones humides, la mer Méditerranée et la biodiversité. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une organisation adaptée et une concertation entre tous les acteurs concernés.



RÉVISÉ TOUS LES 6 ANS, le SDAGE fixe les conditions pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

LA CONSULTATION DU PUBLIC - PLAQUETTE DU PROJET DE PGRI

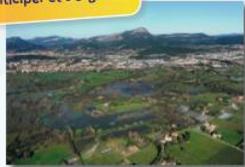


CONSULTATION DU PUBLIC

LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION 2022-2027 DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

La prévention des inondations et le bon état des eaux sont des objectifs nationaux et européens. Pour les atteindre, des plans de gestion sont en cours d'élaboration et l'avis du public et des assemblées locales sur ces projets structurants est souhaité.

Ne plus subir, mais anticiper et s'organiser



Le PGRI, plan de gestion des risques d'inondation, définit la politique à mener pour assurer la sécurité des populations et réduire les conséquences dommageables des inondations sur la société, l'environnement et les biens.

Il est révisé tous les 6 ans pour permettre une amélioration continue des connaissances et adapter la stratégie portée.

Les principales évolutions du plan de gestion des risques d'inondation	de gestion des risques d'inondation
<p>Les modifications apportées au PGRI 2016-2021 ont pour but de renforcer sa portée sur les Les GO2 et GO4 contiennent des parties communes avec le schéma directeur</p> <p>Principaux objectifs renforcés</p>	<p>territoires, sans en modifier sa structure, notamment ses 5 grands objectifs (GO), d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin, comme au cycle précédent.</p> <p>dans le PGRI 2022/2027</p>
<p>Réduire la vulnérabilité des territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser l'urbanisation en zone inondable : le PGRI 2022-2027 intègre les principes fondamentaux définis dans le décret PPRi* du 5 juillet 2019. Ces principes concernent tous les territoires, y compris ceux qui ne sont pas couverts par une démarche de PPRi. • Adapter le bâti existant exposé aux inondations : mieux connaître la vulnérabilité du bâti, et accompagner la réalisation des travaux. <p><small>*Plan de prévention des risques d'inondation</small></p>	<p>Améliorer la résilience des territoires exposés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des cartes permettant de visualiser les secteurs susceptibles d'être inondés (atlas de cartes de zones inondées potentielles – ZIIP). • Développer la culture du risque, en réaffirmant l'importance de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'informations vulgarisées. 
<p>Le coût des dommages pour les bâtiments inondés peut être diminué par des solutions comme la mise hors d'eau des réseaux électriques ou le choix de matériaux résistants à l'eau. Ces mesures réduisent le coût des dommages, minimisent les dysfonctionnements, et favorisent le redémarrage de l'activité après une inondation.</p> <p>Valoriser les solutions fondées sur la nature, alternatives à la création ou au renforcement d'ouvrages de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les espaces de bon fonctionnement des rivières dans les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI). • Mieux maîtriser l'usage des sols, pour gagner de nouvelles capacités d'expansion des crues. • Réaliser des études globales portant sur les inondations par ruisellement, à l'échelle des bassins versants. • Permettre et gérer la végétation sur les ouvrages de protection. 	<p>Favoriser la gestion intégrée des enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une gouvernance à l'échelle des bassins versants, échelle pertinente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. • Renforcer la cohérence et la synergie entre les politiques de gestion des risques et d'aménagement du territoire. Les acteurs concernés doivent être associés le plus tôt possible. 
 <p>Reculer ou effacer les digues et redonner un espace de bon fonctionnement aux rivières</p> <p>Les digues trop proches du cours d'eau provoquent l'accélération du débit des crues et des dégâts sur les ouvrages, pouvant aller jusqu'à leur rupture. Les desserrer facilite l'évacuation des eaux et la circulation des sédiments. Les milieux aquatiques sont aussi gagnants (habitats préservés).</p>	<p>Piloter et animer les stratégies locales de gestion des risques d'inondation par les collectivités locales aux côtés de l'Etat.</p> 
 <p>Développer la connaissance pour s'adapter au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance de certains phénomènes d'inondation (ruissellements, crues torrentielles, submersions marines), et étudier les effets du changement climatique sur la fréquence et l'ampleur des inondations, en particulier en zone de montagne et sur le littoral. • Partager les enseignements des catastrophes, notamment au travers de retours d'expérience. 	

Plaquette disponible sur la page relative à la consultation :

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-pgri-2022-2027>

UNE CONSULTATION ELARGIE : ASSEMBLÉES ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



**252 assemblées
+ 824 partenaires institutionnels**

Documents officiels



Ressources



**Lien transmis dans le
courrier de consultation**

**Outils de saisie
des avis**

**Avis sur les
projets de
documents**

**Avis sur les
mesures bon
état**

QUESTIONS, ÉCHANGES

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Zoom sur 2 thématiques

- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - **Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7**
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du SMA
- Zoom 2: restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de la CLEDA

CONTENU DU PROJET DE SDAGE - OF

L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

➤ Objet de l'orientation fondamentale n°0 (OF0) et décliné dans l'ensemble du SDAGE

- Référence au **plan de bassin d'adaptation au changement climatique**

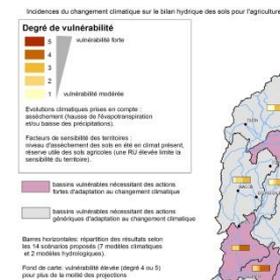
➔ **Agir plus vite et plus fort, en privilégiant les actions « sans regret »** (économies d'eau, désimperméabilisation des sols, solutions fondées sur la nature...)

- **Développement de la prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d'adaptation

- **Principes à respecter pour le recours aux aménagements nouveaux**

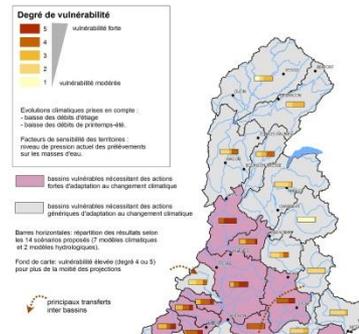


CARTE 0A
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu bilan hydrique des sols



CARTE 0B
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu disponibilité en eau

Indicence du changement climatique sur le bilan hydrique des sols pour l'agriculture



Cette carte, à caractère informatif, reflète l'état des connaissances en 2014 à l'échelle du bassin et de ses grands territoires. Elle contribue à la sensibilisation des acteurs des territoires pour faciliter l'identification, dans un cadre concerté, des mesures d'adaptation les plus efficaces compte tenu des spécificités locales. Elle a un rôle d'aide pour guider l'action en faveur de l'adaptation, mais n'a pas de valeur prescriptive.

Cette carte, à caractère informatif, reflète l'état des connaissances en 2014 à l'échelle du bassin et de ses grands territoires. Elle contribue à la sensibilisation des acteurs des territoires pour faciliter l'identification, dans un cadre concerté, des mesures d'adaptation les plus efficaces compte tenu des spécificités locales. Elle a un rôle d'aide pour guider l'action en faveur de l'adaptation, mais n'a pas de valeur prescriptive.

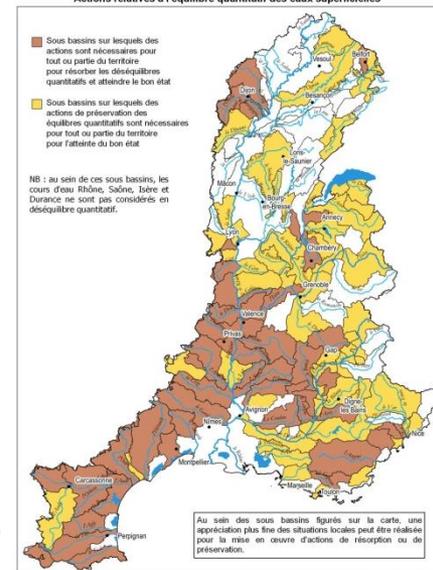
Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif

- Déclinaison de l'instruction « **PTGE** » **Projets de territoire pour la gestion de l'eau** pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource

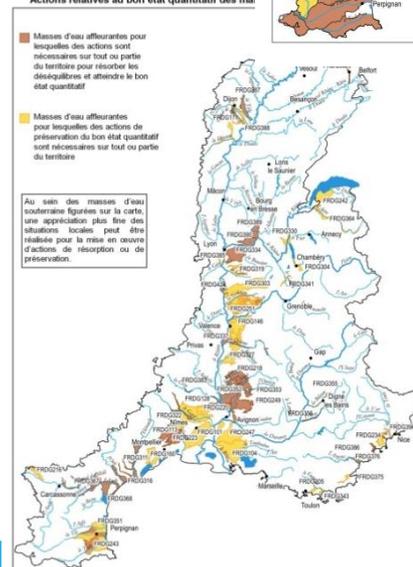
➔ Sur les territoires déjà en tension, démarche de **suivi/évaluation** et **actualisation des PGRE** intégrant un volet « **anticipation du changement climatique** » (prospective)

- Toujours le triptyque **économies d'eau** / partage de l'eau / substitution (stockages, transferts d'eau)
- **Compatibilité de l'aménagement du territoire avec la disponibilité de la ressource** : intégration des éléments pertinents des PGRE aux **SAGE**

Carte 7B
Actions relatives à l'équilibre quantitatif des eaux superficielles



Carte 7A-1
Actions relatives au bon état quantitatif des ma



Déclinaison des PTGE

 **Territoires en déséquilibre ou équilibre fragile** 

Diagnostic besoins/ressource/milieu
= Etude Volumes Prélevables
Notification des objectifs par le Préfet

PGRE : Objectif de rétablissement ou préservation de l'équilibre
Suivi/ évaluation
Intégration démarche prospective : **aide à la décision sur les solutions d'adaptation au changement climatique**

Territoires en équilibre 
Décision locale
selon tendances évolutives climatiques et projections futures

Diagnostic besoins/ressource

Intégration démarche prospective : **aide à la décision sur les solutions d'adaptation au changement climatique**

Objectif : anticiper face aux effets du changement climatique

Disposition 7-01

Disposition 7-04

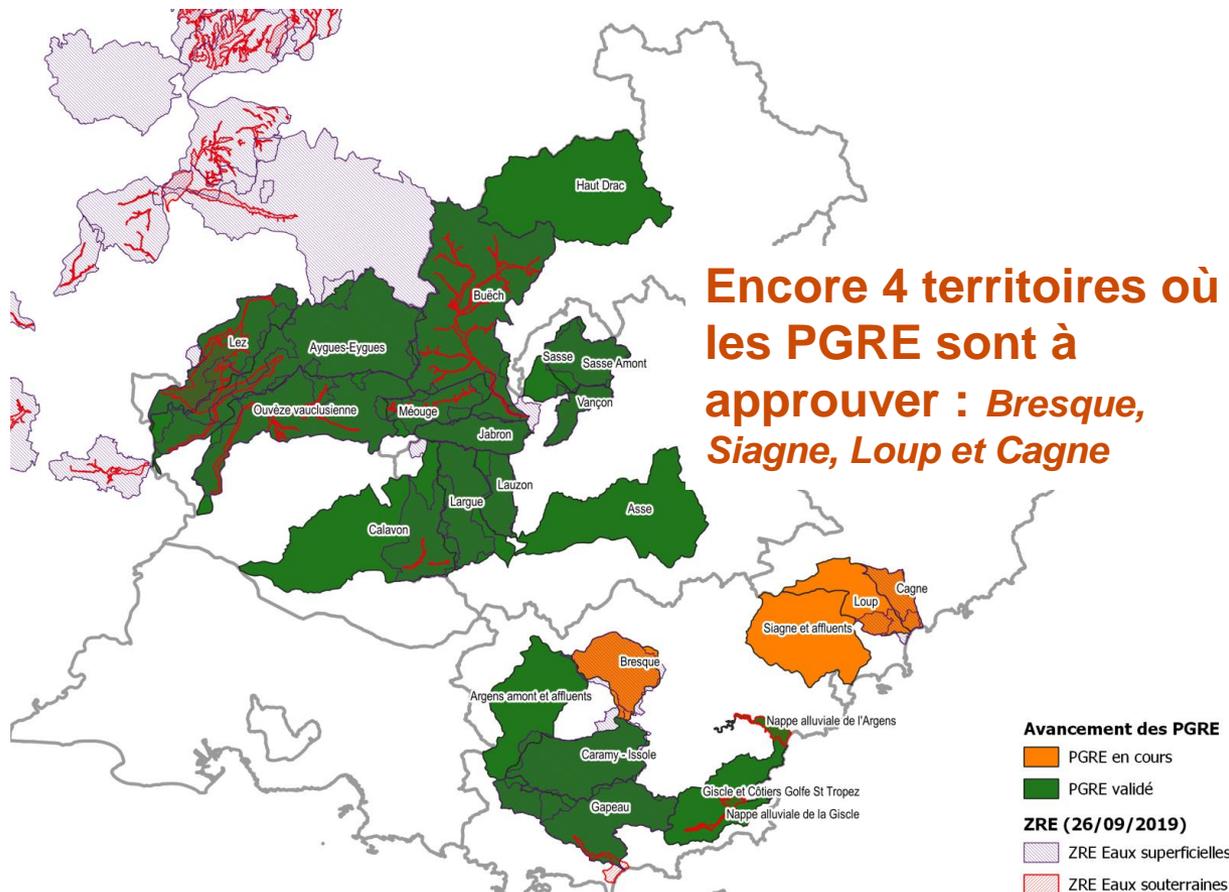
- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - **Mise en perspective - dynamique sur le territoire**
 - Retour d'expérience du SMA
- Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de la CLEDA



En PACA 21 territoires en déficit quantitatif

Le SDAGE a identifié **21 territoires** où il est nécessaire de revenir à l'**équilibre quantitatif** via une démarche concertée de **plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)**

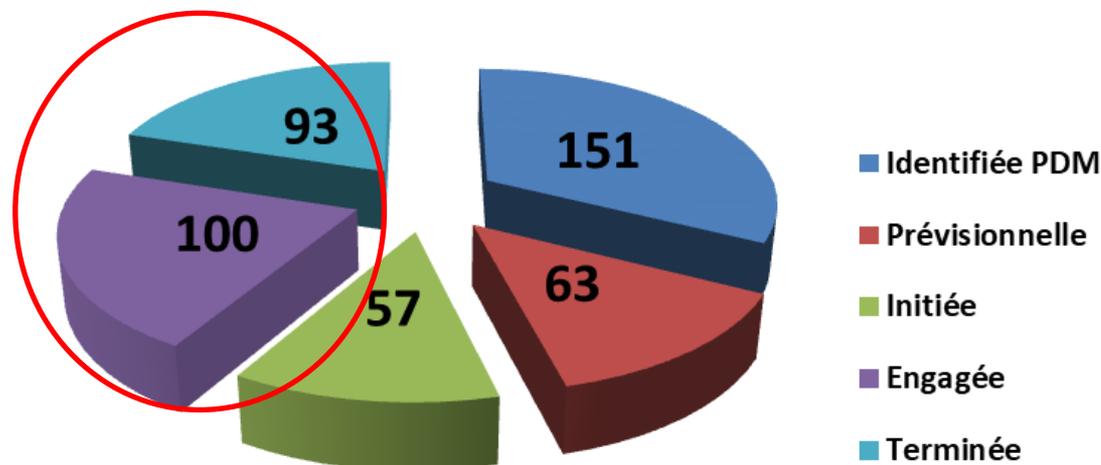
Actuellement 17 PGRE/21 validés sur PACA



Programme de mesure - SDAGE 2016 2021 Avancement des actions Ressources en eau

Avancement des actions PdM liées à la ressource

42% engagées
ou terminées



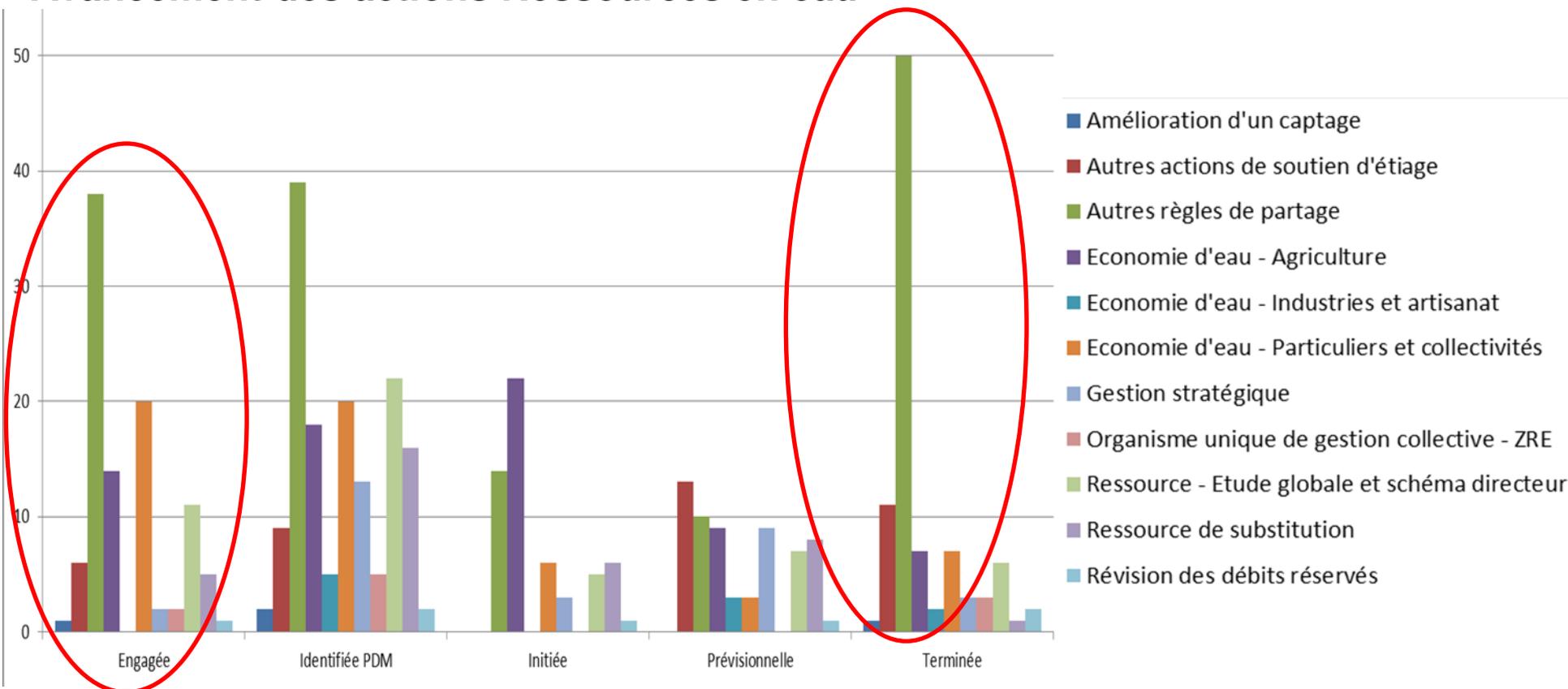
Besoin d'un temps long pour l'action

Sur les 464 mesures en PACA liées à la ressource

- 42% des actions sont **engagées ou terminées**
- 58% des actions n'ont pas encore démarré

Les raisons de ces non réalisations ont été **analysées** et la plupart des mesures ont été **reprises** dans le projet de prochain PdM 2022-2027

Programme de mesure - SDAGE 2016 2021 Avancement des actions Ressources en eau



Dans le détail, les mesures **engagées** ou **terminées** les plus importantes sont :

- la définition de règles communes de partage de l'eau (PGRE)
- les économies d'eau agricole ou d'eau potable

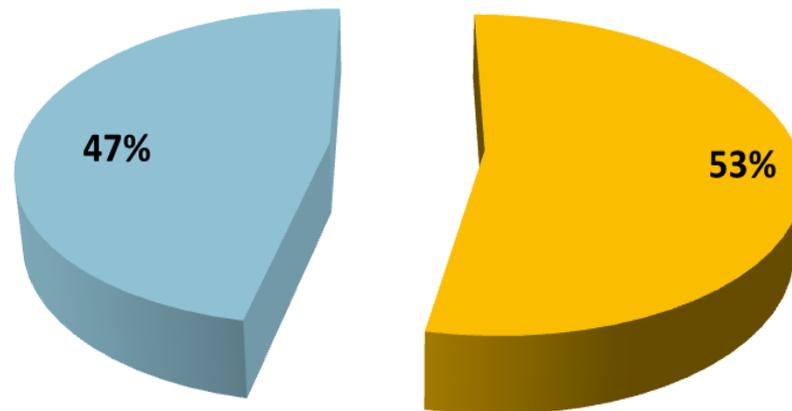
MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Sur la gestion de la ressource, les actions financées par l'agence de l'eau



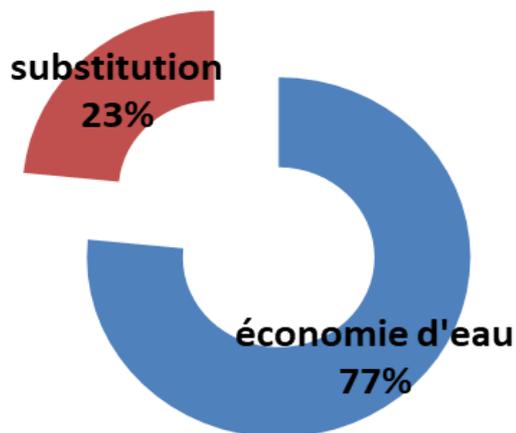
Depuis 2016, début du PdM en cours, **66,536 M€** pour le financement des économies d'eau ou des substitutions de prélèvement dans des ressources moins fragiles

Répartition par usage du nombre de m3 gagnés



■ agriculture ■ Collectivités AEP

Répartition par type d'opération du nombre de m3 gagnés



Depuis 2016, début du PdM en cours, l'agence a financé **29,764 Mm3** gagnés (économisés ou substitués)



SDAGE 2022-2027

Quelles évolutions des territoires déficitaires ?

Eaux superficielles

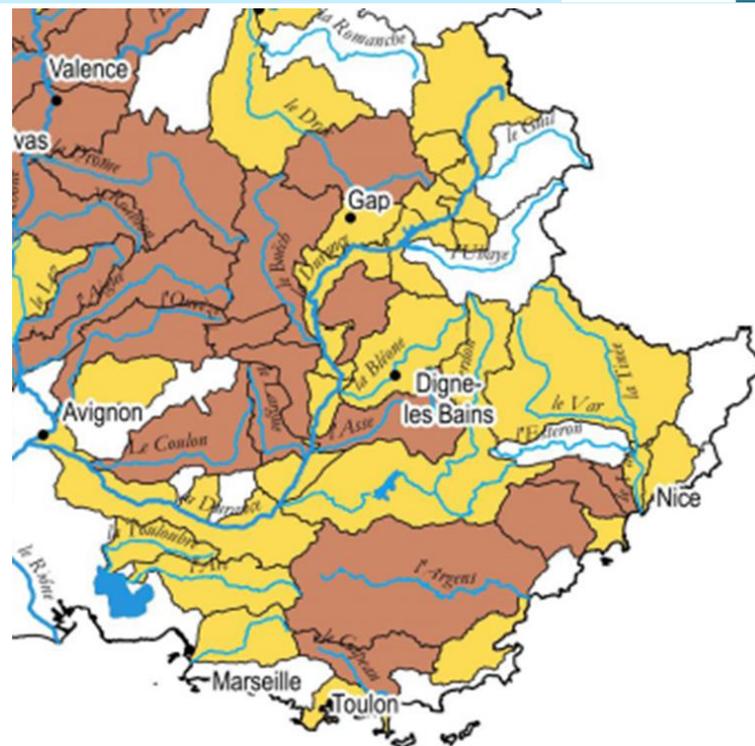
Pas de nouveau territoire en déséquilibre

2 bassins versants avec une amélioration de la situation
(équilibre fragile)

- Giscle - Golfe de Saint-Tropez
- Littoral 06 Frontière italienne

6 nouveaux bassins versants en équilibre fragile :

- Haute-Durance et affluents,
- Brague
- Touloubre
- Huveaune
- Arc
- Côtiers ouest toulonnais



Eaux souterraines

Amélioration de la situation sur les alluvions du Gapeau (passe en équilibre fragile)

Nouvelle vigilance à observer (équilibre fragile) :

- Alluvions de la Siagne
- Alluvions du Var
- Alluvions Ouvèze



Quelles perspectives pour les volumes encore à gagner ?

Sur les **milieux déficitaires** : garder le cap et l'ambition des PGRE :

- **Terminer** les PGRE encore en élaboration
- Continuer la **mise en œuvre** des actions pour atteindre les objectifs des PGRE en cours



Dans un contexte **d'adaptation au changement climatique**

- **Anticiper l'avenir**, encore et toujours des **économies d'eau**, sur tous les territoires :
 - Des marges de progrès encore importantes vis-à-vis de **l'agriculture irriguée**
 - Des actions à poursuivre sur l'amélioration de la **distribution en eau potable** des collectivités (rendements, interconnexion..)

=> **Engager la révision des PGRE** les plus anciens en intégrant les éléments du **changement climatique**



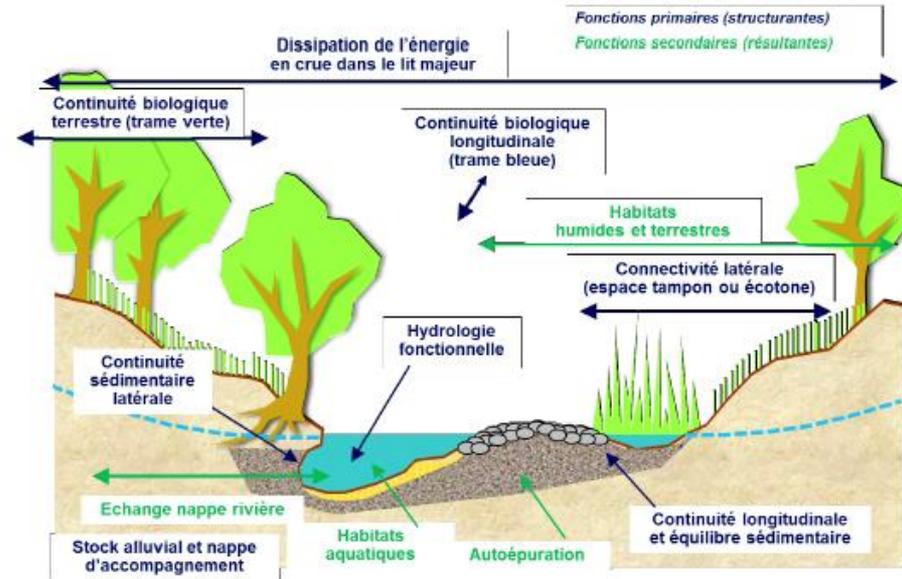
- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - **Retour d'expérience du SMA**
- Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de la CLEDA

QUESTIONS, ÉCHANGES

- Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du SMA
- **Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation**
 - **Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8**
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de la CLEDA

Préserver et restaurer les milieux aquatiques : Des approches intégrées pour agir efficacement

- Prendre en compte l'ensemble des composantes des milieux et leurs interactions
 - pour cibler et prioriser les actions
 - via des stratégies de restauration concertées à l'échelle des BV



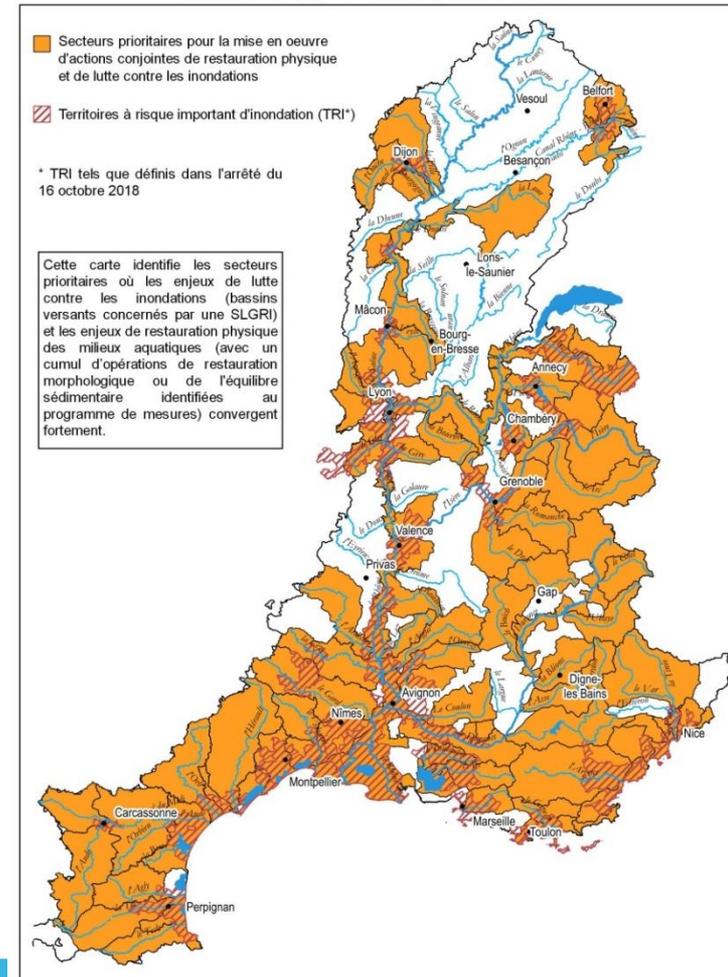
- Préserver et renforcer le rôle des réservoirs biologiques, en soutien du bon état des masses d'eau et de la biodiversité aquatique
- Prioriser les actions de restauration de la continuité écologique, en cohérence avec le plan d'action national pour une politique apaisée

Préserver et restaurer les milieux aquatiques : Des approches intégrées pour agir efficacement

- Intégrer gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Préserver et restaurer les **espaces de bon fonctionnement** (concertés) qui contribuent à la **prévention du risque d'inondation**
- Mobiliser l'outil **PAPI** pour développer les synergies entre les 2 enjeux
- Développer **les solutions fondées sur la nature** pour lutter contre les inondations, en les étudiant le plus en amont possible

Carte 8A
Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations et les enjeux de restauration physique convergent fortement



Préserver les zones humides et la biodiversité

- Développer les **plans de gestion stratégique des zones humides**
- **Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets**



Précisions sur la mise en œuvre de la **séquence Eviter-Réduire-Compenser**

(éviter et réduction des impacts avant d'envisager une compensation, caractérisation de la zone humide impactée, nature des mesures compensatoires...)

- Toujours la **valeur guide de compensation de 200%** de la surface de ZH perdue
- **Gérer les espèces exotiques envahissantes**



SOMMAIRE

- Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du SMA
- **Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - **Mise en perspective - dynamique sur le territoire**
 - Retour d'expérience de la CLEDA

Une gestion du risque d'inondation cohérente avec les objectifs de préservation des milieux aquatiques

Le SDAGE 2022-2027 renforce la gestion coordonnée entre la restauration des milieux aquatiques et la réduction de l'aléa inondation

En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

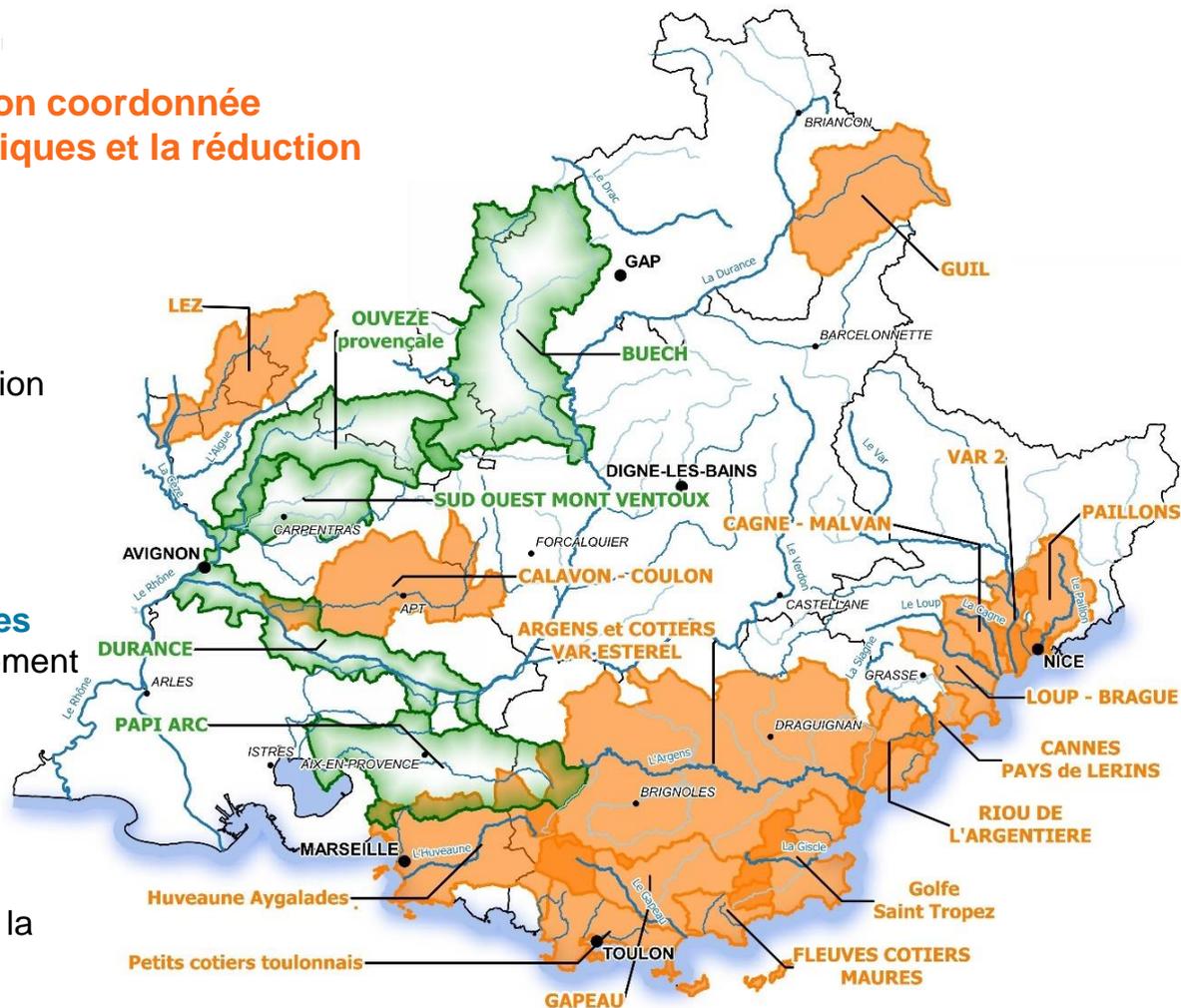
- **20 PAPI labellisés en cours**
dont 15 PAPI complets et 5 PAPI d'intention

Ils représentent :

- 431 M€ d'investissements
- 170 M€ de financement Etat

- **Recherche accrue de solutions fondées sur la nature** en privilégiant le ralentissement des crues (création de ZEC) à la création d'ouvrages de protection

- **Dynamique toujours plus forte avec 2 nouveaux PAPI envisagés en 2021** et de nombreux avenants témoignant de la mise en œuvre des programmes



Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Orange labellisé complet [15]

Vert labellisé d'intention [5]

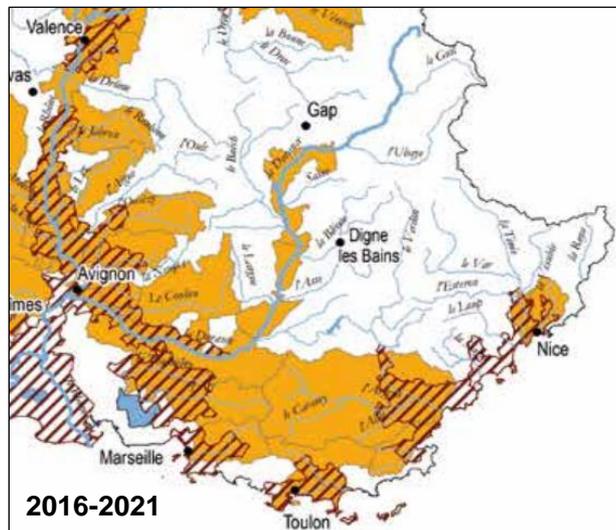
Les secteurs où les enjeux de lutte contre les inondations et la restauration physique convergent

SDAGE 2022-2027

Augmentation du nombre de **secteurs prioritaires** où les enjeux de lutte contre les inondations et les enjeux de restauration physique convergent fortement

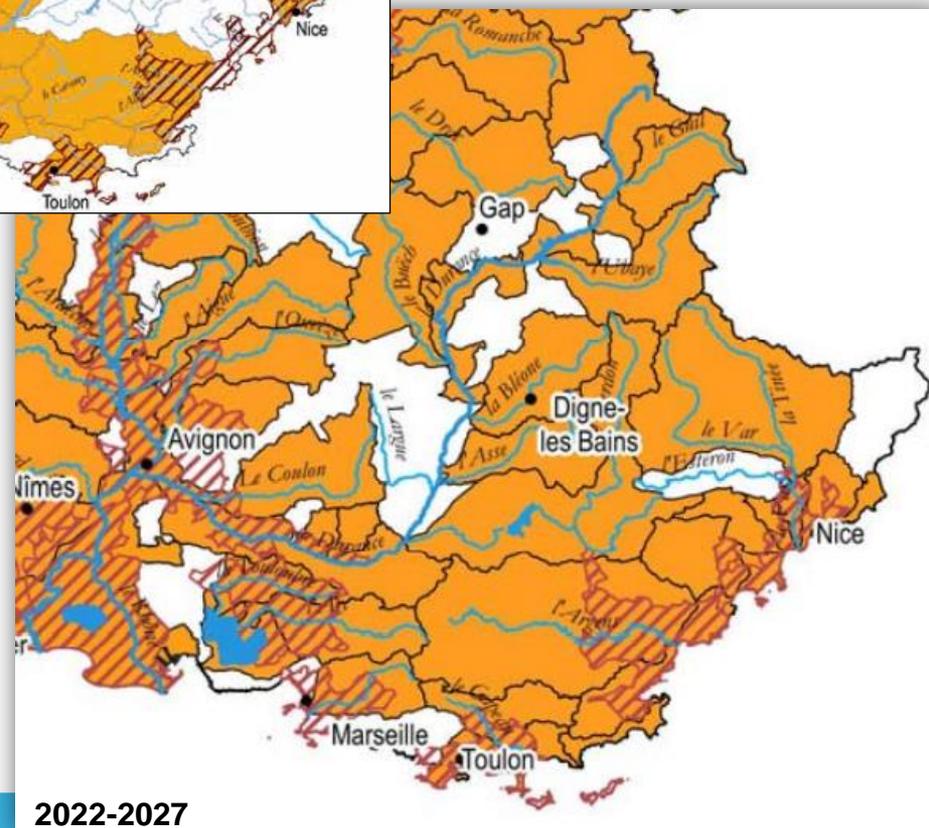
Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **Territoire très fortement exposé au risque d'inondation**, comme en témoignent les récurrentes actualités
- **Une recherche de synergie** entre opération de restauration morphologique des cours d'eau et prévention des inondations qui peut être portée par les **programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)**



Secteurs prioritaires

- Orange square: Secteurs prioritaires pour la mise en oeuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations
- Hatched square: Territoires à risque important d'inondation (TRI*)



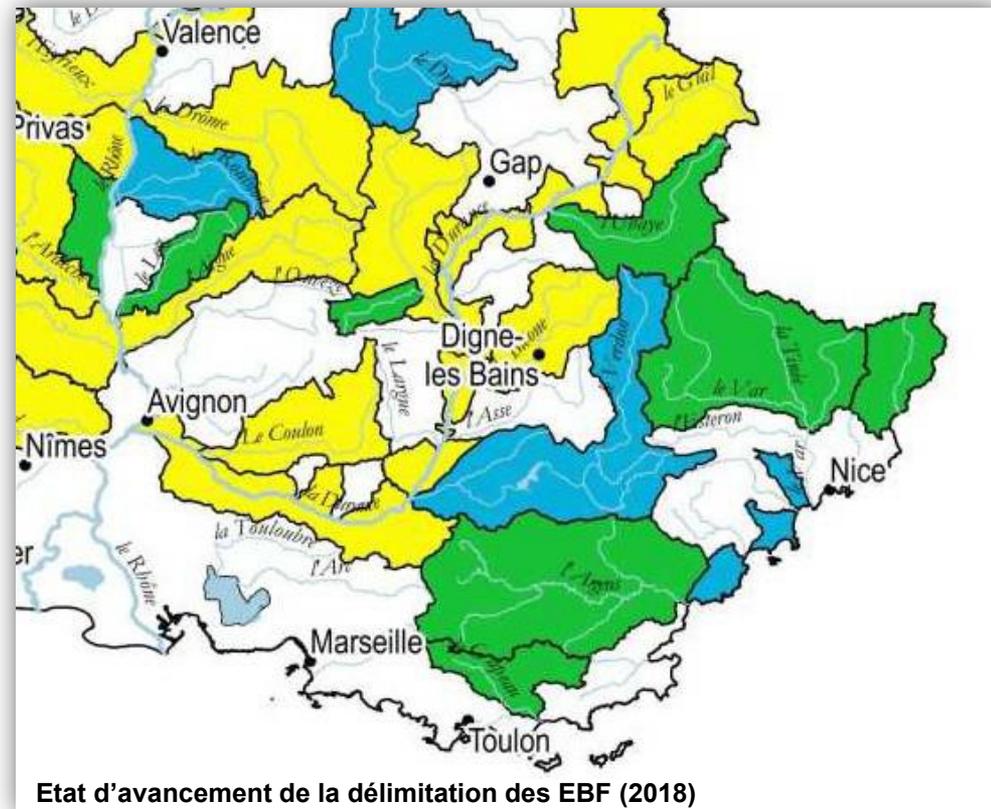
Restauration morphologique des milieux aquatiques en lien avec la délimitation des espaces de bon fonctionnement

Le SDAGE 2022-2027 réaffirme la nécessité de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides

- **Le besoin de restauration morphologique** d'un cours d'eau est déterminé grâce aux études de délimitation de **l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF)** menées à l'échelle du bassin versant
- **L'EBF joue un rôle majeur dans l'amortissement des crues et l'équilibre sédimentaire**, il doit donc être pris en compte par les PAPI le plus en amont possible

Délimitation des EBF en PACA :

- 4 études terminées
- 13 études en cours
- 13 études à réaliser



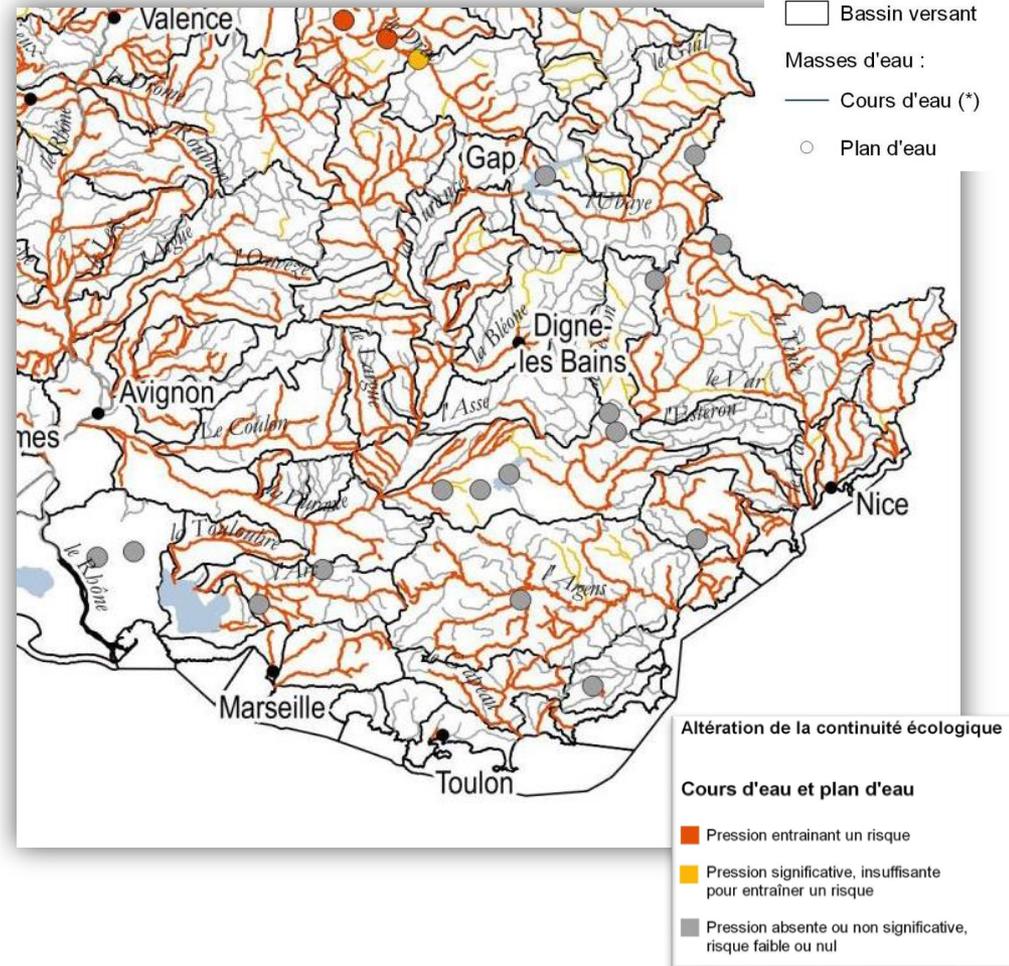
- Au moins un EBF validé
- Au moins un EBF en cours
- Au moins un espace de mobilité validé / intérêt d'un EBF à étudier

Restauration des continuités écologiques (piscicole et sédimentaire)

Dans la continuité du SDAGE précédent, **le SDAGE 2022-2027 réaffirme le besoin de restaurer les continuités écologiques, tout en priorisant les actions à mener**

En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **180 ouvrages identifiés prioritaires** pour la restauration de la continuité écologique : environ **60% seront traités d'ici fin 2021**
- **Un effort de traitement à poursuivre** : le SDAGE 2022-2027 intégrera la révision de la liste des ouvrages prioritaires
- **Mieux mutualiser les connaissances et les moyens engagés** pour assurer un aménagement concerté des ouvrages à enjeux de protection contre les inondations et de continuité écologique
- **Améliorer la prise en compte mutuelle de ces enjeux** dans les stratégies qui y sont liées



- Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du SMA
- **Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - **Retour d'expérience de la CLEDA**

QUESTIONS, ÉCHANGES